

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 4 (1938)

**Heft:** 63-64

  

**Artikel:** Un quart d'heure avec... : un critique de cinéma

**Autor:** Keller, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-733631>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Un quart d'heure avec . . .

## Un critique de cinéma

7 rue des Granges à Genève. Un bureau du «Courrier de Genève». Accueil sympathique du chroniqueur cinématographique: un prêtre, l'abbé A. Marcel Chamonin, qui depuis 1934 a créé une *Page cinématographique* unique en son genre en suisse.

Comment l'idée vous est-elle venue de consacrer une partie de votre activité au cinéma?

L'exemple m'est venu de Belgique où le chanoine Brohée, président de l'Office catholique international du cinéma, menait depuis plusieurs années une campagne excellente qui mérita, après le Congrès de Bruxelles en 1933 une lettre très importante du Cardinal Pacelli. Dans cette lettre, le cardinal disait entre autres: «Les catholiques de tous les pays du monde doivent se faire un devoir de conscience de s'occuper de cette question qui devient de plus en plus importante. Le Cinéma va devenir le plus grand et efficace moyen d'influence, plus efficace encore que la presse . . .» J'ai tout simplement tenté de mettre en pratique cet ordre, suivant les conditions de notre pays, la suisse romande. Vous savez comment le Pape Pie XI, le pape du Cinéma, a encouragé le travail de ceux qui, en Amérique et en Europe, se sont attelés à cette œuvre immense: la moralisation du Cinéma.

Vous étiez à même de bien vous rendre compte de l'état moral du cinéma puisque vous faisiez partie de la Commission genevoise de Contrôle des films depuis le début de 1934?

Certainement et j'ai fait partie de cette commission jusqu'à aujourd'hui.

Mais alors, puisque ce n'est pas au Séminaire que vous avez pu acquérir les connaissances dont témoignent vos articles, comment vous êtes-vous initié au problème du cinéma?

Pendant que nous causons, M. l'abbé Chamonin me montre une bibliothèque bien fournie et à côté des livres de politique, d'histoire, de théologie et de littérature, il me désigne un rayon bien garni:

J'ai fouillé les librairies spécialisées de Paris et j'ai constitué une bibliothèque du cinéma. Voyez: les petits livres de Delluc, celui de Mousinac: «Naissance du Cinéma», le numéro spécial des «*Cahiers du Sud*», l'Histoire classique de Michel Coissac, comme celle récente de Brasillach et cette autre de Charenzol, le livre de Mesguich et tous ces volumes de technique du Cinéma muet et du cinéma parlant, et ces autres encore sur les artistes de cinéma, en particulier le *Charlot* de Leproux.

D'autre part, je reçois de nombreuses revues françaises, américaines ou italiennes qui me tiennent au courant des progrès de la technique et de la production. Plusieurs firmes américaines, du reste, m'envoient soit des photos de travail, soit leurs publications.

Comment établissez-vous votre cote morale des films qui exerce une telle influence en Suisse romande?

Pour répondre aux directives données dans l'Encyclique sur le Cinéma, je tiens compte des cotes données soit aux Etats-Unis par la Ligue de Décence, soit à Paris par la Commission catholique du cinéma dans la revue CHOISIR. Mais il faut les adapter à notre pays, tenir compte des coupures faites spontanément par les loueurs ou les directeurs de salles et les lois relatives à l'âge d'admission des enfants.

Avez-vous reçu des encouragements de la part des loueurs et des directeurs de salles?

Plusieurs représentants de grandes firmes françaises et américaines, après bien des hésitations, ont compris la valeur de notre action et l'aident actuellement par un service régulier de documentation. Quelques directeurs de salles de Genève nous confient une partie de leur publicité pour les films que nous recommandons, puisque nous n'acceptons qu'une certaine catégorie de films: pour enfants, pour les jeunes gens, pour les adultes, suivant nos cotes: E, T, A.

Mais il y a encore bien des réticences dans cet appui: on ne se rend pas compte, malgré l'impartialité de nos critiques, que nous avons fait surtout une œuvre positive, dégageant le cinéma de nombreux préjugés, incitant tous ceux qui ne vont pas au cinéma pour raison de moralité à soutenir les bons films chaque fois qu'il en passe dans une salle, à féliciter les directeurs courageux qui passent des films de qualité soit artistique, soit morale.

Je peux donc dire aux professionnels du cinéma en suisse que le «Courrier de Genève» n'est pas leur ennemi, que vous étudiez de très près toutes leurs difficultés et qu'au fond, vous voulez comme les chefs de la Légion de décence américaine non pas la mort du cinéma, mais sa vie toujours plus belle, plus saine?

Certainement. Nous voudrions mériter dans une certaine mesure l'hommage rendu par Samuel Goldwyn: «La Légion de décence a sauvé le Cinéma américain en rappelant à l'ordre certains producteurs dont les films sortaient des limites de la morale et du bon goût.» Remplacez producteurs par loueurs et directeurs. Nous sommes ici les amis du vrai cinéma, celui qui distrait sans avilir, au contraire en élevant les spectateurs de tous âges et de toutes conditions. Dans un pays chrétien comme le nôtre, c'est un non-sens que le cinéma contribue à la déchristianisation des masses. Les coquins seuls ont à y gagner quelque chose. Nous sommes certains que les professionnels du cinéma finiront par comprendre tous la portée profonde de notre action. A. Keller.



Voici la jeune et jolie ROCHELLE HUDSON dans «CASSE-COU» (*Born reckless*); film: 20th Century-Fox.

Die hübsche junge Rochelle Hudson spielt im Film der 20th Century-Fox «Der Furchtlose».

### Contrôle des films cinématographiques

Département  
de  
Justice et police  
—  
Service de police

Lausanne, le 22 avril 1938.

Circulaire No. 83.

Concerne les films:

*L'affaire Lafarge; Charlie Chan à Broadway; Chéri-Bibi; Le chien andalou; Claudine à l'école (81); L'expédition Papanine au Pôle nord; La femme X.; Les gens du voyage; Mademoiselle ma mère; La Marseillaise (81); Night Club Scandal; L'or et la chair; Pierre le grand; La plus belle fille du monde; Prisons sans barreaux; Les 40 mauvaises filles; 75 minutes d'angoisse; Sous le voile de la nuit (81); La tragédie impériale; La treizième chaise; Trois gangsters à l'Expo; Une grande bagarre; La vie d'Emile Zola; Le volier maudit; Voleurs de femmes; Le puritain.*

Se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes:

I.

Les films suivants sont interdits dans le canton du Vaud:

### CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Tirage et  
Développement  
automatique de  
copies sonores  
et muettes

Automatische  
Kopier-  
Anstalt